



ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2025.14

OBJET : Réglementation de circulation et stationnement durant la séance d'essai de véhicules du Rallye des Vignes le 21 mars 2025

Le Maire d'ALIX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2221-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande présentée le 6 mars 2025 par l'Association FL Sport Communication domiciliée 48 impasse du Bois des Noyers à ALIX dans le cadre de l'organisation d'une séance d'essai de véhicules du Rallye des Vignes le 21 mars 2025 de 12 h 15 à 13 h 15 ;

Considérant que cette manifestation aura lieu en agglomération et qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation afin de prévenir tous risques d'accident ;

ARRÊTE

Article 1 : Autorisation

Le vendredi 21 mars de 12 h 15 à 13 h 15, la circulation sur la route des Bruyères, route de Poncelin et route du Château de Marzé (RD 607) à Alix, sera interrompue pendant la manifestation.

La séance d'essai commencera de la salle des fêtes (2 place de la Vierge Noire) jusqu'au Château de Marzé.

Article 2 : Stationnement

Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules.

Article 3 : Signalisation

La signalisation temporaire balisant la manifestation et réglementant la circulation sera implantée conformément aux textes en vigueur par le pétitionnaire à chaque extrémité de la section concernée. L'association FL Sport Communication est chargée, sous sa responsabilité, du contrôle, de la surveillance et de la maintenance de cette signalisation.

Article 4 : Remise en état des lieux

A l'issue de la séance d'essai et avant le rétablissement normal de la circulation, la chaussée devra être rendue propre et conforme à la circulation routière.

Article 5 : Affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché par la mairie. Il sera également distribué dans les boîtes aux lettres des routes concernées par le pétitionnaire.

Ampliation transmise à

- La C.C.B.P.D. d'Anse
- Le Service Voirie Ouest du Département du Rhône
- La Gendarmerie d'Anse
- SDMIS
- La Mairie de Frontenas

Fait à ALIX, le 13 mars 2025

Le Maire



Pascal LEBRUN